



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

DAAC  
Délégation académique  
à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :  
Eric GADY  
Téléphone  
03 80 44 89 77  
Courriel

action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 13 juillet 2018

La rectrice

à

monsieur Sylvain CHARLES  
s/c de monsieur le principal  
collège Montpezat  
Sens

**Objet : Lettre pour la mission auprès des musées de Sens, au titre de l'année 2018-2019**

Je vous informe que vous bénéficiez pour l'année 2018/19 d'indemnité(s) pour mission particulière à hauteur de 2500 € soit 2 IMP (environ 5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission annuelle de développement de l'éducation artistique et culturelle auprès du service éducatif des musées de Sens.

Votre mission, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle fixés dans le projet académique et qui a notamment pour but de favoriser l'augmentation de la fréquentation des scolaires dans la structure où vous êtes missionné, se décline comme suit :

**information-communication**

- en début d'année scolaire, transmettre à votre coordonnateur académique le calendrier prévisionnel de communication ainsi que le programme d'actions éducatives des musées de Sens ;
- en cours d'année scolaire, communiquer sur les événements et les projets en cours dans votre service éducatif en tenant compte du calendrier de publication des lettres d'information CAScAD (voir calendrier en annexe) ;
- participer aux réunions d'information destinées aux équipes pédagogiques ;
- actualiser en début d'année scolaire ou dès que cela est nécessaire la fiche de présentation de votre structure sur le site académique arts et culture ;

**élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels**

- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité (**enseignements pratiques interdisciplinaires**), les liaisons interdegrés (en mettant par exemple en relation, le projet du Club-Musée du Collège Montpezat avec le projet de l'école primaire Charles Michels), le recours au numérique (projet Angles de vue) ;
- élaborer des ressources pédagogiques en lien avec les dispositifs EAC dans lesquels votre structure est engagée ;
- favoriser la diffusion de ces ressources sur le site de votre structure et/ou sur le site de la DAAC ;



### préparation de visites et accompagnement de projets

- privilégier la préparation de visites dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle et de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant la structure ;
- favoriser la valorisation des projets EAC réalisés en lien avec la structure ;
- élaborer une relecture des projets, et de l'utilisation des ressources produites (projet Angles de vue) ;
- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité (**enseignements pratiques interdisciplinaires**), les liaisons interdegrés, le recours au numérique ;
- demander systématiquement aux enseignants du second degré d'inscrire leur(s) projet(s) dans le PEAC, et notamment dans l'application FOLIOS.

### formation

- suivre le parcours de formation M@gistère proposé par la DAAC ;
- échanger sur la pratique avec les enseignants missionnés dans des musées (musée archéologique de Dijon, musée de la vie Bourguignonne) ;
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité (premier degré, professeurs documentalistes...) destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

#### Point d'attention pour l'année 2018-2019

Poursuivant votre communication sur le site de la DAAC, vous veillerez à valoriser les pratiques pédagogiques accompagnées dans les projets EAC afin d'en partager le caractère innovant et pluridisciplinaire.

**La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 21 mai 2019 en renseignant le formulaire bilan au DAAC ([action.culturelle@ac-dijon.fr](mailto:action.culturelle@ac-dijon.fr)), à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.**

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

#### Copie :

- Monsieur Nicolas POTIER  
Conservateur en chef des musées de Sens,  
Directeur du patrimoine et du tourisme  
135 rue des Déportés et de la résistance  
89100 Sens  
-Madame Pascale GOUTAGNY  
IA-IPR d'histoire-géographie  
Rectorat de l'académie de Dijon  
2 G rue Général Delaborde  
BP 81921  
21019 Dijon Cedex

Pour la rectrice et par délégation  
la secrétaire générale

Isabelle CHAZAL